

Allô, place Beauvau ?

Le ministère de l'Intérieur commande en masse des munitions pour fusils d'assaut et des grenades de désencerclement



Les nouvelles armes de maintien de l'ordre et de "gestion démocratique des foules" sont responsables de dizaines de mutilations à vie et de blessures graves.

Qu'importe ! Le ministère de l'Intérieur vient d'entériner de nouvelles commandes massives : 10 000 grenades de désencerclement par an, qui s'ajoutent aux centaines de lanceurs de balles de défense (LBD) achetés en fin d'année dernière. Plus étonnant, la place Beauvau a acheté 25 millions de cartouches de fusils d'assaut pour les quatre prochaines années.

"Allô, place Beauvau ? C'est pour une commande" : enquête sur ces étranges appels d'offres.

Le ministère de l'Intérieur ne cesse d'étoffer son stock d'armes, non létales comme létales. Il avait déjà passé commande, le 23 décembre dernier, de 1280 nouveaux "lanceurs mono-coup" type LBD, principalement pour la gendarmerie, et de 450 LBD semi-automatiques – des "lanceurs multi-coups" (LMC)¹ pour les policiers.

La place Beauvau vient successivement d'acheter 40 000 nouvelles grenades à main de désencerclement (GMD) à effet assourdissant, et de lancer un appel d'offres visant à acquérir, sur les quatre prochaines années, 25 millions de... cartouches de fusil d'assaut pour une valeur estimée à 11 millions d'euros².

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : Fourniture de cartouches de calibre 5,56 x 45 pour l'utilisation en condition opérationnelle au profit des unités de la GN, de la PN, de l'administration pénitentiaire et de la Direction générale des douanes et des droits indirects. La présente consultation concerne 3 lots et ne comporte ni minimum ni maximum. L'accord-cadre donne lieu à la passation de marchés subséquents, qui prendront eux-mêmes la forme d'accords-cadres à bons de commande. Quantités de cartouches estimées sur 4 ans pour le Ministère de l'Intérieur : lot 1 : cartouche type M193 : 16 millions lot 2 : cartouche optimisée : 3 millions lot 3 : cartouche type SS109 : 6 millions

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 11 200 000 euros

Extrait de l'appel d'offre ([consultable ici](#))

Ces armes de guerre ont longtemps été réservées aux seules unités d'élite de la police et de la gendarmerie.

Dans la foulée des attentats de janvier et novembre 2015, Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur de l'époque, avait décidé d'équiper de fusils d'assaut les

policiers des brigades anti-criminalités (Bac), les gendarmes des pelotons de surveillance et d'intervention (Psig) et autres "primo-intervenants".

¹ 270 "lanceurs multi-coups" (LMC) "4 coups", et 180 "6 coups".

² À raison de 6,25 millions de munitions par an pour le ministère de l'Intérieur, 130 000 pour la pénitentiaire, et 114 000 pour les douaniers.

L'objectif, avait-il alors expliqué, était de leur permettre de

"répliquer aux tirs d'armes de type Kalachnikov que certains criminels n'hésitent désormais plus à utiliser contre vous".

Cette banalisation des fusils d'assaut n'est pas sans poser problème. En juillet 2017, une note de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) faisait état de sa "réelle inquiétude" : 18 des 19 tirs de ces armes enregistrés sur les six premiers mois de l'année avaient été "accidentels" ou commis "par imprudence", un pourcentage qualifié d'"alarmant".

"Une ou plusieurs erreurs, souvent cumulées dans les procédures de mise en sécurité, sont à l'origine des coups de feu", souligne la note, qui déplore "une méconnaissance bien plus étendue en matière de sécurité lors de la manipulation des armes", et un "défaut de maîtrise d'armes plus complexes et encombrantes" : sélecteur mis en position "rafale", chargeur non retiré, culasse bloquée à cause d'un mauvais geste, etc. Le constat était alors sans appel : "Les agents sont mal à l'aise avec ces armes."³

La majorité des policiers mal formés à l'usage de ces armes

"Concernant les armes longues, nos collègues ne sont pas assez formés aux gestes techniques", décrivait Frédéric Lagache, secrétaire général adjoint du syndicat Alliance police nationale⁴.

La formation initiale ne durait que deux jours, suivi d'un tir par an. Une situation qui peine à s'améliorer : en septembre 2018, la Cour des comptes déplore, dans un rapport consacré à l'équipement des forces de l'ordre, le nombre "globalement insuffisant" des stands de tir, leur répartition géographique "parfois inadaptée", leur vieillissement,

"responsable d'indisponibilités récurrentes en raison de la fréquence des opérations de maintenance", et enfin "l'incapacité de la grande majorité d'entre eux à accepter des tirs de munition de calibre 5,56 mm, faute de pièges à balles adaptés"⁵.

La Cour des comptes regrette aussi que

"la majorité des policiers (51%) n'avait pas bénéficié de ces trois séances réglementaires", en 2017, "ce qui traduit une dégradation par rapport aux années récentes".

Enfin, environ un policier sur cinq, sur les personnels

"susceptibles de manier un HK G36 [un modèle de fusil d'assaut, ndlr] n'avait pas reçu les formations requises dans les délais réglementaires".

³ Notes confidentielles révélées [par la chaîne LCI](#) en octobre 2017.

⁴ Dans [cet article de 20 Minutes](#).

⁵ Voir [le rapport de la Cour des comptes](#).

La munition

2.1 Armes de référence

La munition doit pouvoir fonctionner parfaitement avec les armes suivantes :

FABRICANT	MODÈLE	LONGUEUR DU CANON	PAS DE RAYURE
Manufacture d'Armes St Étienne	FAMAS F1	488 mm / 19"	305 mm / 1 : 12"
Heckler & Koch	G36K	318 mm / 12,5"	178 mm / 1 : 7"
Heckler & Koch	G36C	228 mm / 9"	178 mm / 1 : 7"
Heckler & Koch	416 10"	264 mm / 10,4"	178 mm / 1 : 7"
Heckler & Koch	416 14,5"	368 mm / 14,5"	178 mm / 1 : 7"
Fabrique Nationale Herstal	SCAR-L	254 mm / 10"	178 mm / 1 : 7"



FAMAS F1



HK G36K



HK G36C



HK 416 10''



HK 416 14,5''



FNH SCAR-L 10''

Jusqu'à 750 balles par minute, mortelles jusqu'à deux kilomètres

Doté d'un chargeur trente coups, le *HK G36* est une arme de **guerre** pouvant tirer, en rafale, jusqu'à 750 balles par minute, mortelles jusqu'à deux kilomètres. Au 1^{er} janvier 2017, le ministère de l'Intérieur répertoriait 9469 fusils d'assaut de ce type, dont 8545 pour la police nationale, en augmentation de 68 % par rapport à 2012. Rapporté au chiffre de 6,25 millions de munitions commandées par an, chaque fusil d'assaut serait dès lors potentiellement doté de 22 chargeurs chaque année, alors que ces armes sont censées n'être utilisées qu'exceptionnellement !⁶

Le *Canard enchaîné* a révélé qu'un télégramme du 10 janvier 2019 avait demandé aux CRS de déployer deux fusils d'assaut *HK G36* lors des manifestations des gilets jaunes, au motif que

"si nos hommes portent leurs fusils d'assaut, c'est pour ne pas se les faire voler dans le camion", comme cela est arrivé en décembre dernier.

Tableau n° 10 : armement détenu par la police et la gendarmerie nationales au 1^{er} janvier

Armes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2012/2017
<i>Armes de poing</i>	307 248	307 659	307 181	306 741	307 482	316 020	+ 2,9 %
<i>Dont PN</i>	143 948	144 451	144 436	144 437	144 548	152 071	+ 5,6 %
<i>Dont GN</i>	163 300	163 208	162 745	162 304	162 934	163 949	+ 0,4 %
<i>Armes de force intermédiaire*</i>	13 305	14 425	15 164	17 318	17 461	23 328	+ 75,3 %
<i>Dont PN</i>	7 399	8 346	8 343	8 846	8 843	14 262	+ 92,8 %
<i>Dont GN</i>	5 906	6 079	6 821	8 472	8 618	9 066	+ 53,5 %
<i>Pistolets mitrailleurs</i>	18 294	18 140	18 111	18 074	19 054	20 905	+ 14,3 %
<i>Dont PN</i>	5 614	5 463	5 455	5 419	5 406	5 500	- 2 %
<i>Dont GN</i>	12 680	12 677	12 656	12 655	13 648	15 405	+ 21,5 %
<i>Fusils d'assaut</i>	5 813	5 737	5 909	6 071	6 064	9 469	+ 68,1 %
<i>Dont PN</i>	5 673	5 597	5 578	5 561	5 555	8 545	+ 50,6 %
<i>Dont GN</i>	140	140	331	510	509	924	+ 560 %

Source : Cour des comptes d'après SAELSI

*Pistolets à impulsion électrique et lanceurs divers (grenades lacrymogènes, balles de défense)

NB : Ces données recouvrent l'ensemble des armes toutes positions administratives confondues (en service, en réserve, en cours de transport, en réparation, en excédent ou sans emploi). Ainsi, la proportion élevée d'armes de poing détenues en gendarmerie par rapport aux effectifs s'explique par le nombre significatif d'armes en réserve ou sans emploi (notamment le pistolet automatique MAS G1).

⁶ Pour exemple, lors de l'assaut donné le 18 novembre 2015 contre les auteurs présumés des attaques terroristes du 13 novembre, retranchés dans un immeuble de Saint-Denis, entre 1500 et 5000 munitions ont été tirées par les forces de l'ordre alors que l'opération est considérée comme étant d'une rare violence.

Basta ! a contacté le ministère de l'Intérieur pour savoir combien de fusils d'assaut sont aujourd'hui en dotation, et pour comprendre ce qui justifierait une commande de 6,25 millions de munitions par an. Le ministère a accusé réception de nos questions, sans daigner y répondre.

L'appel d'offre concernant le marché de grenades de désencerclement suscite une autre interrogation : il comporte une clause qui, d'après un autre industriel, tendrait à privilégier la société *Alsetex*, qui a d'ailleurs emporté le marché.

Alsetex, "leader des produits pour la gestion démocratique des foules"

Filiale du groupe Étienne Lacroix, "acteur majeur de la pyrotechnie reconnu au niveau international", la société d'armement et d'études *Alsetex* est basée au Mans. Son usine, classée *Seveso*, dans la forêt de Malpaire à Précigné (entre Le Mans et Angers) employait l'an passé 160 personnes. L'entreprise s'est longtemps présentée comme le "leader des produits pour la gestion démocratique des foules". Une expression qu'elle a cessé d'utiliser lorsque l'auteur de ces lignes a révélé⁷, en 2013, que les grenades lacrymogènes d'*Alsetex* faisaient partie de celles utilisées pour réprimer le printemps arabe au Bahreïn. Or, à l'époque, des organisations indépendantes ont dénombré 43 personnes décédées au Bahreïn des suites de leur exposition aux gaz lacrymogènes, dont plusieurs nouveaux nés, enfants et personnes âgées.

Alsetex est également connue pour sa grenade explosive *GL1-F4* composée, notamment, de 26 grammes de TNT. Cette charge explosive a valu à un *zadiste* et, d'après le décompte du journaliste David Dufresne⁸, à cinq *gilets jaunes*, de voir leurs mains arrachées. C'est également *Alsetex* qui a conçu la grenade offensive *OF F1*, que le gouvernement a interdit après qu'elle a été impliquée dans le décès de Rémi Fraisse lors de la répression d'une manifestation contre le barrage de Sivens.

Des grenades de désencerclement classées "matériel de guerre"

Depuis le début du mouvement des *gilets jaunes*, le ministère de l'Intérieur a reconnu 4942 tirs de grenades de désencerclement (*GMD*), contre 866 pour toute l'année 2016. Comme le *LBD*, ces grenades sont une arme classée "matériel de guerre de catégorie A2", ce qui interdit aux particuliers d'en faire l'acquisition.

De son côté, le journaliste David Dufresne a collecté 99 signalements afférents, dont 27 blessures à la tête, quatre à l'œil et trois éborgnements. Les *GMD* doivent être lancées à la main et roulées au sol. Elles

"projettent 18 plots de caoutchouc de 10 grammes sur un rayon de 30 mètres (...). Chaque plot est projeté avec une vitesse initiale de 472 km/h", rappelle le collectif *Désarmons-les*⁹ qui documente les armes utilisées en France pour le maintien de l'ordre et les blessures graves qu'elles causent.

⁷ bugbrother.blog.lemonde.fr/2013/01/21/a-quoi-servent-les-agents-antiemeutes-toxiques-francais-au-bahreïn/

⁸ <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/allo-place-beauvau-cest-pour-un-bilan>

⁹ <https://desarmons.net/index.php/2019/04/06/brochure-sur-les-armements-et-le-maintien-de-lordre/>

Un CRS vient par ailleurs d'être renvoyé aux assises¹⁰ pour avoir éborgné un syndicaliste en 2016 lors de la mobilisation contre la loi travail. Il n'avait pas été formé au maintien de l'ordre, n'était pas habilité à lancer de GMD, et le lancer de la grenade n'était pas légalement justifié : les CRS de sa compagnie n'étaient "ni assaillis, ni encerclés, ni même réellement pris à partie". Étrangement, le ministère public avait soutenu pour sa défense que

"la perte d'un œil n'était pas une infirmité permanente", car la victime pouvait se faire poser un implant (sic).

40 000 nouvelles grenades commandées malgré les controverses

Qu'importe ces dégâts collatéraux : le ministère de l'Intérieur vient de conclure une nouvelle commande, publiée le 1er mai au *Journal officiel*, de 10 000 grenades par an, "soit 40 000 sur la durée du marché" (ces quantités sont "estimatives")¹¹. C'est donc Alsetex qui a emporté le contrat, d'une valeur de 1,84 million d'euros.

Outre l'incongruité de commander 40 000 nouvelles GMD en pleine polémique sur les "violences policières", ce sont les spécificités techniques de l'appel d'offres qui intriguent. Publié fin août 2018, l'appel d'offres présentait la GMD comme étant destinée à

"permettre aux forces de l'ordre de déstabiliser un groupe d'agresseurs violents ou armés, en le faisant se replier ou se disperser", et précisait que "la grenade proscrit tout risque lésionnel lié à la pénétration d'un projectile (galet, bouchon allumeur à main - BAM -, élément de grenade) ou à la lésion interne d'un organe". Rien sur les risques d'arrachement de mains.



Manifestant dont la main a été arrachée, puis remplacée par une prothèse, lors de la manifestation des blessés et mutilés gilets jaunes, le 2 juin 2019 à Paris / © Serge d'Ignazio

Entre autres exigences, le cahier des charges précisait qu'

"après explosion, le BAM [le bouchon allumeur, ndlr] doit rester solidaire du corps de la grenade", et qu'il devait dès lors être "équipé d'un capot de protection", ce qui avait alors fait réagir plusieurs industriels.

L'un d'entre eux s'interrogeait sur "la notion du "corps de la grenade", qui par principe n'existe plus après l'explosion".

Le ministère a répondu qu'

"il faut comprendre que le bouchon allumeur ne doit en aucun cas se comporter comme un projectile au moment de l'explosion de la grenade".

¹⁰ https://www.liberation.fr/france/2019/05/21/syndicaliste-eborgne-en-2016-un-crs-renvoye-aux-assises_1728571

¹¹ L'accord-cadre comporte "un minimum quantitatif correspondant au stock de sécurité, soit 2000 grenades à main de désencerclement", voir ici.

Un modèle de grenade moins dangereux ?

Coïncidence ? *Alsetex* est justement titulaire d'un brevet intitulé

"Grenade à éclats non létaux comprenant des moyens de maintien de bouchon allumeur".

Ce brevet correspond précisément aux exigences de l'appel d'offres. Malgré son explosion, cette grenade éviterait de

"libérer inopinément les moyens allumeurs et ainsi par exemple de conduire à une projection du bouchon allumeur".

Cela réduirait en théorie le nombre d'éclats, responsables de nombreuses lésions sur des manifestants.

Un autre industriel a demandé s'il serait

"possible que cette exigence soit modifiée car elle conduit à privilégier le fournisseur historique de fourniture des grenades à main de désencerclement".

En réponse, le ministère de l'Intérieur a rétorqué que

"le capot ou coiffe de protection du bouchon allumeur est destiné à minimiser le risque de blessure accidentelle lorsque la grenade est lancée par les forces de l'ordre ou si des éléments résiduels sont ensuite utilisés comme projectile. Il s'agit donc d'une exigence impérative de l'offre".

Contactées par *Basta !*, *Alsetex* et sa maison mère, le groupe *Étienne Lacroix*, n'ont pas davantage répondu à nos questions. Ce silence est d'autant plus étrange que, si l'on met de côté le risque des mains arrachées et le soupçon d'appel d'offres rédigé pour qu'*Alsetex* remporte le marché, l'exigence du ministère de l'Intérieur, ainsi que le brevet de l'artificier, viseraient précisément à faire en sorte que la *GMD* provoque un peu moins de lésions graves qu'auparavant, seuls les éclats de caoutchouc étant libérés.

Une "précision optimale" est "souhaitée" pour les LBD...

Fournisseur habituel de l'Intérieur, *Alsetex* avait également emporté, en janvier 2016, un marché de 115 000 "munitions de défense à courte portée" (MDCP) – une balle de plastique semi-rigide tirée à plus de 300 km/h – pour équiper le désormais célèbre lanceur de balles de défense (LBD). Beauvau avait alors prévu d'en doter 5000 à l'intention de la pénitencier, 10 000 à la gendarmerie, et 100 000 à la Police nationale. Le marché a été attribué pour 5,6 millions d'euros – soit près de 50 euros la munition !

Le cahier des charges précise que ces MDCP doivent limiter

"de façon optimale les risques de blessure et de dommages collatéraux", notamment au visage.

La recherche

"d'une précision optimale" est "souhaitée" pour que les impacts sur la personne visée soient "contenus obligatoirement dans un rectangle de dispersion de 50 cm de hauteur et 40 cm de largeur".

Or, pour être sûr d'écartier la tête de ce "rectangle de dispersion", et donc éviter le risque d'éborgnement, le tireur devrait *a priori* viser... l'entre-jambes, ce qui est également interdit.

MUNITION DE DEFENSE A COURTE PORTEE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES		4/30
1.2 Présentation générale des spécifications		
La munition de défense à courte portée (MDCP) est en conformité avec les spécifications contenues dans le tableau ci après :		
1	La MDCP est une munition de 40 mm tirée dans le LBD de marque Brugger et Thomet B&T modèle GL-06 de calibre 40 X 46mm. Elle est parfaitement adaptée à l'ergonomie et au fonctionnement de l'arme et permet ainsi un fonctionnement régulier et fiable.	
2	La MDCP confère au système d'arme « LBD 40 mm - MDCP » un pouvoir de neutralisation efficace dans l'intervalle de distance 3 – 15 m tout en limitant de façon optimale les risques de blessure et de dommages collatéraux.	
3	La trajectographie de la MDCP dans sa distance d'utilisation (3-15m) est compatible avec le réglage du DOE réglé « point visé-point touché » à 30 m pour la Balle de Défense réglementaire (BD) de marque CTS modèle 4557 PN de calibre 40mm.	
4	<u>Intervalle de valeurs d'énergie d'impact à 5 mètres (tolérance 10 joules) – temp 20°C :</u> L'énergie cinétique maximale (ECM) à 5 mètres est de 200 joules L'énergie cinétique minimale (ECM) à 5 mètres est de 140 joules. L'énergie cinétique optimale (ECM) à 5 mètres est de 170 joules.	
5	<u>Précision intrinsèque (PI) à 15 m :</u> Les impacts sont contenus <u>obligatoirement</u> dans un rectangle de dispersion de 50 cm de hauteur et 40 cm de largeur centré sur le visuel visé. La recherche d'une précision optimale de 15 X 15 cm est souhaitée.	

Autre bizarrerie : pourquoi avoir défini un périmètre plus important en hauteur qu'en largeur ? Cela pourrait en partie expliquer le nombre de blessures à la tête, les tirs étant censés viser le torse.

Dans son bilan "Allô, Place Beauvau ?", David Dufresne a collecté 297 signalements liés à des tirs de LBD, dont 19 éborgnements.

Dans la dernière mise à jour de sa brochure sur les armements et le maintien de l'ordre¹², le collectif Désarmons-les a répertorié, depuis l'instauration du Flash Ball en 1999 – progressivement remplacé par le LBD –, puis de la

grenade de désencerclement en 2004,

"près de 60 personnes qui ont été éborgnées ou gravement blessées à l'œil en l'espace de 20 ans".

La majorité l'a été lors des huit derniers mois, depuis le début du mouvement des gilets jaunes en novembre 2018.

Jean-Marc Manach

Pour contacter le journaliste Jean-Marc Manach [via twitter c'est ici](#) ou de façon sécurisée, [c'est par là](#).

¹² <https://desarmons.net/index.php/2019/04/06/brochure-sur-les-armements-et-le-maintien-de-lordre/>